

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

**DU SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE
DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES
TERRITOIRES ET DE SON RAPPORT
ENVIRONNEMENTAL**

Porteur de projet : REGION GRAND EST

PIECE N°02

*Copie de l'arrêté de nomination des membres de
la commission d'enquête en date du 30 avril 2019*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG

30/04/2019

N° E19000072 /67

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission d'enquête

Vu enregistrée le 17/04/2019, la lettre par laquelle le président de la région Grand Est demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

L'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

Monsieur Robert DAVID

Membres titulaires :

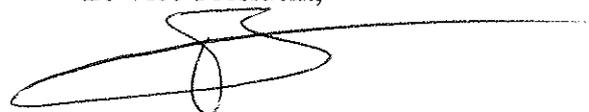
Monsieur Jacques MEHL
Monsieur Philippe HENNEQUIN
Madame Nadine BIRCK
Monsieur Jean-Michel HABLAINVILLE
Monsieur Jacques BORDAT
Madame Claude SPECTE
Monsieur Bernard CARBONNEAUX
Monsieur Claude GRAMMONT
Monsieur Désiré HEINIMANN
Monsieur Michel ROYER

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de la région Grand Est et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Strasbourg, le 30/04/2019

Pour le président du Tribunal,
Le Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Pascal Devillers